



## Le bottillon de la Mérine

N° 30 – juin-juillet-août 2013



La Mérine a décidé de prendre quelques jours de vacances bien mérités. Il est vrai qu'elle a fait paraître six numéros de son *jhôrnau*, depuis décembre 2012. Je pense que ses fidèles lecteurs lui pardonneront si elle décide de souffler un peu.

Mais elle reviendra ragaillardie au mois de septembre. En attendant, elle vous propose des notes de Charly Grenon, des documents sur la *bujhée* aux temps anciens où la machine à laver n'existait pas, une présentation du village de La Chapelle des Pots à la manière de Jhoël, et un détour toujours surprenant sur les anciens registres paroissiaux. Vous y trouverez également des histoires inédites ou oubliées, en patois saintongeais.

Alors, amis lecteurs, bonnes vacances et *jh' nous r'trouv'rons* en septembre.

Pierre Péronneau (Maït' Piârre)

### « Ditons » et locutions de Gueurnon



Mon grand-père le conteur « Grenon de la Belle-Croix (photo ci-jointe), que j'ai eu l'honneur d'évoquer lors d'un « Quart d'heure charentais » au Croît vif, était sérieux comme un pape, et ne versait nullement dans la menterie lorsqu'il énonçait dictons, proverbes, apophtegmes et sentences issus en droite ligne du vieux fond de la sagesse charentaise.

Voici quelques échantillons :

- *n'on peut reün dire sans bader la goule ;*
- *o y a pas de montée sans descente ;*
- *in houme qui sait qu'il est sot est sot, mais il est pas si sot qu'un sot qui se cré fin.*

Ces trois vérités fondamentales étaient attribuées au Père Hervé, auquel il est fait allusion dans « Les temps héroïques du cinéma dans le Centre-Ouest » (Sefco 1975). Ce vieux paysan saintongeais de Sainte-Gemme trouvait réponse à tout, paraît-il. S'étant émerveillé d'un montreur de cinéma de passage, dans les années 20, à l'auberge de mes grands-parents, il leur avait confié, après la séance, son étonnement pour avoir vu dans le ciel de Marennes – d'où il était originaire – *in avion qui trin-naît ine remorque*. Il s'agissait évidemment d'un planeur.

A cette époque où l'on ignorait les méfaits du tabac, il était du dernier chic, dans le grand monde et chez les acteurs du muet jouant les séducteurs, d'avoir toujours une cigarette au coin des lèvres.

Ce qu'ayant remarqué, le Père Hervé décréta : « *Jhe troue qu'ol a pas l'air si sot, in houme qui fume !* ».

Un comportement qui joua longtemps les prolongations, si l'on en juge par le portrait d'art ornant le scénario de « L'Intrigante ou la Belle Bordelaise », le deuxième long métrage d'Émile Couzinet tourné en 1939 aux studios de Royan après « Le club des fadas » et avant « Andorra ou les Hommes d'Airain » et « Le

Eive : eau ; Épale : épaule ; Oû : os ; Roujher : Ronger ; Super : sucer.

Pour abonder dans le sens de Charly Grenon lorsqu'il parle du tabac, voici une très belle photo signée Alex Henry montrant Goulebenéze, cigarette au bec, avant une représentation : il en grillait une de temps en temps.

Alex Henry, de son vrai nom Henri Domain, journaliste de profession, est un ami fidèle de Goulebenéze. Il gère, pendant la guerre de 40, le « Tréteau charentais », dont il prend des instantanés du grand Saintongeais pendant les tournées. Il est également un chansonnier de talent, et écrit aussi bien en français qu'en patois saintongeais.

Avec Georges Labodinière (Jhustin Natole) il publia en 1971, aux éditions Rupella, « Goulebenéze, sa vie, son œuvre ».

brigand gentilhomme ». Il représente l'auteur et acteur Gaston Rullier, sèche au bec, profil savamment doublé en ombre portée ...

Le percepteur n'était pas toujours en grève, comme dans la chanson de Goulebenéze. Et j'entendais souvent mon grand-père se plaindre : « *Le parcepteur me grujhe coum' in cheun roujhe in oû !* ».



Cet animal illustre d'ailleurs d'autres expressions imagées : « *Thieu temps sent l'eive, o va mouiller : les cheuns se roujhant l'épale !* ».

A table, l'ancien aubergiste savait rappeler à ses petits-enfants : « *Quand on est in jhène houme coum o faut, n'on dét savouèr se teni et jhamais super son coutâ !* ». Ou encore : « *Manjher la soupe sans faire godaille, ol é coum de pisser sans peter !* ». Sauf voute raspè, beun entendu !

Charly Grenon

Maït' Piârre



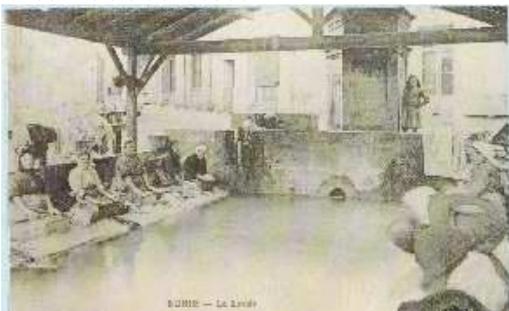
## La bujhée

On trouvera au Musée des Bujoliers à St Césaire, toute l'explication sur la bujhée. Cette grande lessive que l'on faisait deux fois l'an pour blanchir le linge. « Démonstration fictive par guide interposé » !

L'ensemble, bujours-foyer-poêlonne a été fidèlement remis en place tel qu'il existait naguère dans de nombreux hameaux pour les grandes lessives. Entre temps, on utilisait également le bugoton, petit bujour mobile que l'on place directement sur un trépied et qui sert pour les petits lavages fréquents.



Plus tard, les bujours seront remplacés par la lessiveuse métallique utilisée d'abord en ville, puis à la campagne. On trouve encore de nombreux lavoirs de cette époque dans les villages en pleine nature qui servaient à rincer la bujhée. Une exposition photo de ceux-ci est visible au Musée.



Dans son sens étymologique la bujée vient du verbe **buer** (vieux français) qui veut dire laver le linge à l'eau chaude. Le principe est connu et pratiqué dans toutes les régions. Dans certaines de celles-ci on fait périodiquement la buée, la bujade, la bugade ou bujaille et aussi la bujée. ! Et chez nous autres en Saintonge ce sera la traditionnelle 'Bujhée' qui sera faite dans la... buanderie. Comme quoi, tout s'explique !

La bujhée, est la lessive faite dans d'énormes cuiviers de terre cuite, appelés « bujhours », fabriqués par les potiers du village des Bujoliers à Saint Césaire en Saintonge.

Le souvenir de cette technique pratiquée jusque vers 1945 risque de disparaître. Seuls les propriétaires assez aisés avaient une buanderie équipée de un ou deux 'bujours' pour la 'bujhée'. Ils trônaient sur un socle en maçonnerie sur lequel on accédait par un escalier de deux ou trois marches.

Au milieu des deux 'bujours', un gros fourneau de fonte sur lequel reposait une grande « poêlonne » ou chaudron.

C'est dedans qu'allait bouillir l'eau pour la lessive. Entre la base du 'bujhour' percée d'un petit trou et la 'poêlonne', on a placé une 'chenelle' (tuyau) en bois de sureau ce qui permettait une circulation d'eau du 'bujhour' vers la 'poêlonne'.

La 'bujhée', travail harassant, était faite deux fois par an. On évitait les périodes néfastes : la Semaine

Sainte (on aurait blanchi son suaire), l'été (pas assez de temps avec les moissons), l'hiver (l'eau des lavoirs était glacée).

Par contre, le moment de la pleine lune était choisi pour son pouvoir blanchissant sur le linge mis à sécher. Le linge qu'on lessivait ainsi était uniquement du linge blanc de chanvre, de lin ou de coton. Entre temps, sitôt sali, on 'essangeait' (décrassait) à l'eau et au savon, on le faisait sécher, on le pliait sans le repasser et on le gardait dans le grenier sur des tréteaux en attendant la prochaine 'bujhée' qui le blanchirait. Celle-ci se déroulait sur 3 jours.

**Premier jour : on ASSOIT** la 'bujhée'. A l'intérieur du 'bujhour' on recouvre le départ de la chenelle par une tuile ronde pour faciliter l'écoulement de l'eau vers la 'poêlonne'. Dans le fond du 'bujhour', on étale un vieux drap recouvert d'un sac de toile rempli de cendres de sarments de vigne (pour la potasse). Au fond, on dispose les « bâlins » (draps), puis les torchons, les nappes, les serviettes, les chemises, les camisoles, les 'cotions' (jupons), les 'devanteaux' (tabliers), les bonnets, les mouchoirs et un collier de rhizomes d'iris pour parfumer le tout. Un autre sac de cendres termine le plein du 'bujhour'.

**Deuxième jour : on COULE** la 'bujhée'. Dès le matin, la laveuse de la famille allume le feu dans le fourneau. Dès que l'eau de la 'poêlonne' est bouillante, elle commence à puiser l'eau avec un pot à 'voider' en fer blanc muni d'un long manche et un pot en cuivre de deux litres muni d'une anse. Elle arrose le linge placé dans le 'bujhour'. Ainsi l'eau traverse lentement le linge et les cendres, puis s'écoule par la 'chenelle' dans la 'poêlonne' où elle se réchauffe à nouveau. Cette manœuvre continue toute la journée ; chauffée et puisée sans arrêt, l'eau deviendra ce liquide grisâtre appelé « lessis ». Le soir venu, on laisse le linge 'feurdir' (refroidir) jusqu'au lendemain.

**Troisième jour : on RINCE** la 'bujhée'. Avec de longues pinces en bois, on retire du 'bujhour' le linge encore chaud et on le charge sur des 'beurouettes' (brouettes) en bois ou sur des charrettes selon le volume à rincer. Au lavoir, les 'garde-gheneuils' (garde-genoux) garnis de paille, sont installés. Pièce par pièce, le linge est plongé plusieurs fois de suite dans l'eau et ramené en tas sur la pierre du lavoir pour être frappé à tour de bras avec un 'bardras' (battoir) en bois afin d'en extirper le 'lessis', puis mis à égoutter sur un tréteau. Pour le faire sécher, il sera 'éparé' (étendu) sur des 'palisses' (haies), ou directement sur l'herbe. Une fois sec, le linge sera repassé, empesé, plié et rangé dans des 'cabinets' (armoires) ou bonnetières entre deux fuseaux de lavande.

Noéléon

### Une visite s'impose au Musée des Bujoliers

6, rue de la Méline à Saint Césaire. Ouvert tous les jours sur rendez-vous :

Tél : 05 46 91 98 11 et  
06 65 56 92 18

La Maison de la Méline et son intérieur charentais : mobilier ancien, coiffes, dentelles, bujours et céramique, la bujhée, l'alambic, la vie d'autrefois chez Célina. Scènes illustrées de « La Méline à Nastasie » du Docteur Jean avec commentaires en patois.



Yan Saint Acère, le Docteur Jean

## La Chapelle des Pots, son histoire, son patrimoine, son Maire

### Première partie

La Chapelle des Pots fait partie de ces bourgs de Saintonge romane, dont le seul nom fleure bon le terroir.



En ce mardi 26 Mars 2013 d'un printemps qui a du mal à s'affirmer, votre serviteur avait rendez-vous avec Jean-Claude Couprie, son Maire depuis 1995. Ce jour là, donc, j'ai été gentiment reçu par la secrétaire de Mairie Mme Berthaud, et une autre dame, Pascale, je crois, en renfort pour la journée.

Jean-Claude Couprie est le 21ème Maire connu de La Chapelle. Le premier identifié, entre 1790 et 1792 était également le curé (Eh oui, il faut savoir écrire pour être Maire), et répondait au joli nom de Jacques-Thomas Leloup Desvallées.

#### **Anecdote :**

*Leloup Desvallées faisait partie, en 1791 et 1792, de ces prêtres réfractaires qui n'avaient pas voulu prêter serment à la constitution civile du clergé. Comme nombre d'autres prêtres à l'époque, il avait dû entrer en clandestinité. Aussi pour mieux le protéger, au lieu-dit Les Fontenelles, au nord de la commune, il avait été emmuré dans un réduit en pierres. On lui donnait à manger par un trou pratiqué dans le mur. Jean-Claude Couprie raconte qu'il en serait sorti vivant mais qu'ensuite on aurait perdu sa trace.*



Jean-Claude Couprie devant le four de potiers Chaînette

Jean-Claude est un fidèle car il était déjà au conseil municipal en 1965, soit quarante-huit ans de présence. Pour présenter La Chapelle, c'est obligatoire, tout de suite, il nous faut faire un pas dans l'histoire.

Dès l'époque romaine, il y avait des potiers à Saintes, à seulement une lieue et demie de La Chapelle.

En 1320, des potiers émigrèrent sur le territoire de La Chapelle, où l'on y trouvait tous les éléments indispensables à un bon artisanat de la terre, à savoir, l'argile, le bois, et l'eau. Avec l'autorisation du Chapitre de Saintes, un oratoire, La Chapelle Saint Front, est

enfin construit, afin que les potiers n'aient plus à courir dans les communes voisines pour pratiquer leur religion.

C'est seulement en 1648, que le village de La Chapelle devint La Chapelle des Potiers, puis par abréviation La Chapelle des Pots. En 1774, la Chapelle St Front dont les murs étaient sapés par le ruisseau est remplacée par l'église actuelle.

Au début du 19ème siècle, on comptait une quarantaine de potiers à La Chapelle. Un document de 1853 précise que sur seize poteries dites communes, en Charente Inférieure, six sont situées à La Chapelle, et qu'au niveau des faïenceries quatre sont également domiciliées à La Chapelle sur les six du département.

Au 19ème siècle le niveau d'activité généré par la poterie était donc élevé, et le bourg comptait déjà 830 âmes en 1839, pour 884 seulement, au dernier recensement en 2011. Avec cette argile trouvée partout sur le territoire de la commune, on faisait deux types de poterie. Depuis leur implantation sur ces lieux, les potiers faisaient une **poterie utilitaire** grossière mais solide et de couleur verte (glaçures à l'oxyde de cuivre). Cette poterie était employée sur les vaisseaux de guerre et marchands, expédiée dans les départements alentours et exportée dans les colonies de l'époque, le Canada, et la Louisiane.

Bernard Palissy (1510-1590) passant par là, les potiers de La Chapelle se sont mis également à faire des **poteries de prestige** en faïence émaillée qui résistaient bien à l'action du feu. Né vers Agen, et arrivé dans la région de Saintes \* vers l'âge de trente ans en tant que verrier, et voulant entrer dans la confrérie des potiers, Bernard Palissy finit par se marier avec une Chapelaine qui répondait au nom de Catherine Vilain devenue Le Conseil par un premier mariage, puis Palissy. Les sujets moulés sur nature, tels que serpents, poissons, batraciens...trouvés sur les premiers plats de Palissy s'expliquent par le fait que ce scientifique a été aussi, un temps, arpenteur géomètre dans les marais salants de Saintonge.

Il vécut environs vingt-cinq ans en Saintonge et travaillait avec deux de ses neuf enfants, dont Mathurin. Il aurait perdu six de ses neuf enfants, suite à des problèmes dus aux vers intestinaux. Il s'était converti au protestantisme en 1546, et n'a jamais renié malgré les promesses faites par les grands de l'époque, d'où une triste fin en 1590 dans un cachot de La Bastille, et ce malgré les différentes protections dont il bénéficiait, dont Anne de Montmorency et Catherine de Médicis.

#### **Anecdote :**

*Le 24 Juillet 1684, l'explorateur voyageur Cavalier de la Salle (1643-1687) s'embarque à La Rochelle à destination de l'Amérique avec un convoi de 6 bateaux, 300 colons, un titre de gouverneur de la Louisiane en poche. La frégate La Belle, pleine de poteries de La Chapelle en fait partie, mais malheureusement des erreurs de navigation, et la tempête font qu'elle sombre en Février 1686 sur la Côte du Texas dans la Baie de Matagorla. C'est seulement en 1995 que les poteries ont été extraites de l'épave, et prêtées pour 99 ans au Texas qui les expose maintenant dans différents musées.*

*Jean-Claude Couprie donne une autre raison possible de ce naufrage, avec un bateau qui coule à la suite d'une rébellion contre un Cavalier de la Salle très contesté par son équipage.*

Jhoël

\* B. Palissy aurait logé à Saintes dans la tour est du Rempart, sur les quais, au niveau de la première maison après les Galeries, une plaque en témoigne.

## Curiosités dans les registres paroissiaux et d'état-civil



Pierrette Rodriguez, du Cercle généalogique de Saintonge, en épluchant les registres paroissiaux ou d'état-civil, a relevé des événements qui sont intéressants dans la mesure où ils permettent de comprendre les réalités de la vie quotidienne dans l'ancien temps. Voici la suite des extraits publiés dans le « Boutillon » n° 28.

### A Ecoyeux, à qui est cet enfant ?

« Le 20 novembre 1664, a été baptisé par moi, curé d'Écoyeux, un enfant appartenant à Madeleine Giraud, paroissienne de St Hilaire de Villefranche, laquelle a accouché en la présente paroisse, et a fait porter l'enfant à Estienne Poupelain, qu'elle assure être le père. Le dit Poupelain, paroissien de St Hilaire, prenant l'accusation de la dite Giraud pour une calomnie, l'a fait retourner à la maison de Jacques Giraud, frère de la Madeleine, estimant qu'elle devait y être ! Sinon, l'enfant serait demeuré « exposé », et en danger de mort...

En l'absence de juge, et pour la « sûreté du salut de l'enfant exposé », il fut enjoint au premier paroissien par moi requis, de le porter à l'église pour y être baptisé. Il s'appela René, son parrain fut René Bouyer, et sa marraine Marie Mauraud... Suite de quoi, il fut remis dans les mains de Jacques Giraud, son oncle. »

L'histoire ne dit pas si durant tous ces événements, indispensables au salut de son âme, on a pensé au salut de son corps en le nourrissant !!

### A Ecoyeux, un enfant trouvé dans son lit !

« Aujourd'hui, 22 nivôse an 5 de la République Française une et indivisible, sur les 2 heures du soir par devant moi, Mathieu Dorat, agent municipal de la commune d'Écoyeux, est comparu le citoyen Élizée Rouhault, propriétaire, qui nous a déclaré que le 17 du mois, sur les 7 heures du matin, la porte de sa maison étant ouverte, il fut déposé sur son lit un enfant mâle nouveau-né, ayant tout au plus 5 ou 6 heures de naissance. Selon la loi de septembre 1792, il a requis notre transport dans sa demeure aux fins de constater l'état de l'enfant sus-déclaré, et a signé.

A l'instant je me suis transporté, accompagné du sieur Lutaud, secrétaire, et de Pierre Lutaud, cultivateur de la commune d'Écoyeux où j'ai fait la rencontre d'un enfant mâle qui m'a paru être de l'âge de 5 ou 6 heures, revêtu de mauvais langerons, et couvert de mauvais haillons, sans aucune « remarques ».

J'ay interpellé le citoyen Rouhault, de me dire s'il sait qui a apporté cet enfant chez lui ? A répondu qu'il n'en sait rien.

Interpellé de me dire s'il a quelques indices sur sa naissance ? A répondu qu'il ne connaît ny le père ny la mère.

Interpellé de déclarer s'il veut se charger de cet enfant pour en avoir soin et le présenter à la première réquisition ? A répondu « La firmative » et a signé le procès verbal fait en présence des témoins. »

Le citoyen Rouhault n'a-t-il rien à se reprocher ? Ne serait-il pas le père de thieu drôle ?

### A Néré, une épouse complaisante !

« Le 4 juillet 1656, l'épouse du sieur Billier, Gabrielle André, vient faire baptiser une fille de 6 mois, que son mari a eu avec Françoise Geoffroy, une paroissienne de Néré. On la prénomme Gabrielle, et elle en est la marraine ! »

C'est pas de le charité chrétienne, ça ?

### La Révolution de 1789 vue de Chérac, par le curé Delaroche

« L'année 1789 est mémorable par les événements qui sont arrivés en France. La tenue des États Généraux ont été la régénération de l'Empire Français ; cette révolution a fait sortir du royaume presque tous les princes, le comte d'Artois, frère du Roy, le Prince de Conti, le Duc d'Orléans, des seigneurs et une infinité de personnes fortunées. La populace de Paris a pris les armes.

La Bastille, château ou étaient détenus les prisonniers d'état a été pris par les citoyens de Paris, rasé de font en comble ; le Gouverneur, nommé M. De Launay, a été pendu sur le champ, avec le Major de la place.

Le Prévost des marchands a subi le même sort, ainsi que l'Intendant de Paris. Tous les citoyens du royaume, les prêtres, les religieux, et généralement, tous ont pris des cocardes couleur rouge, blanc, bleu.

L'annonce de brigands a mis l'épouvante dans toutes les villes et campagnes. Tous les citoyens ont pris les armes pour se défendre contre des ennemis qui n'ont existés qu'en idée, surtout en province. On en voulait particulièrement aux prêtres et aux gentilshommes ; quelques châteaux ont été incendiés. La milice nationale s'est établie dans toutes les villes, bourgs et paroisses.

La populace de Paris est allée à Versailles avec du canon, ont tués des gardes du corps ; la milice nationale de Versailles a enfin arrêté les événements fâcheux qui seraient arrivés. Le Roy s'est rendu à Paris, et l'assemblée des États Généraux qui se tenait à Versailles a été obligée de se rendre aussi à Paris.

Des comités ont été établis dans toutes les villes, et paroisses. Celui de Chérac était composé d'un président, dix commissaires, un greffier, un secrétaire ; tous les décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnée par le Roy ont été envoyés à tous les comités, pour les enregistrer et faire loy.

Dans le royaume, il y a eu plusieurs cabalistes ; il suffisait d'être prêtre ou noble pour être suspect, quoi que le clergé et la noblesse se soient comportés avec toute la déférence qu'on pouvait exiger ; ils ont renoncé à tous leurs privilèges pécuniaires.

Plusieurs curés ont éprouvé bien des mortifications de mauvais sujets ; Chérac n'en a pas été excepté ; néanmoins, le curé malgré les cabales a été élu Président du Comité.

L'année 1790 ne sera pas moins remarquable par la suite des événements. La liberté de la presse a été telle qu'on s'est permis de débiter des horreurs sur tout ce qu'il y a de grand dans le royaume, sans aucune déférence pour la famille Royale.

L'hiver a été cruel ; les grains ensemencés de premier ont gelé ; une partie des vignes de gelées et le peu de vin que l'on a ramassé n'a rien valu, ni pour boire ni pour la chaudière : de sorte qu'il a fallu jusqu'à 12 barriques pour en faire une d'eau de vie. »

Pierrette Rodriguez

## Vade retro ...

Pour compléter l'article de Pierrette Rodriguez, voici un extrait d'un ouvrage qui dresse la « Liste de tous les prêtres trouvés en flagrant délit chez les filles publiques de Paris sous l'ancien régime, avec le nom et la demeure des femmes chez lesquelles ils ont été trouvés, et le détail des différents *amusemens* qu'ils ont pris avec elles ».

Cette liste fut établie à partir des « papiers trouvés à la Bastille après 1790 ». L'objectif était de montrer aux prêtres que finalement sous l'Ancien régime on ne leur permettait pas de faire ce qui leur plaisait. Il est d'ailleurs marqué au début de l'ouvrage : « Ministres de la religion, apprenez les vices de ce gouvernement que vous regrettez ». Et d'ajouter : « C'est dans la classe des ecclésiastiques que l'on trouve aujourd'hui ces ennemis irréconciliables de la raison et de la justice ».

Rappelons que dans la maison de celles que l'on appelait « Les femmes de mauvaise vie », il existait une porte, appelée « Porte des curés », par laquelle passaient les représentants de l'église qui voulaient trouver un peu de plaisir. Il n'empêche, cela était interdit, et le lieutenant général de police a fait arrêter de la sorte plusieurs prêtres pris en flagrant délit.

En voici quelques extraits :

*G. Pavye, prêtre habitué à Saint Eustache, trouvé rue Pavée Saint Sauveur, chez la nommée Aubert, avec Marie-Anne Maurice, qu'il a connue charnellement deux fois jusqu'à copulation.*

*G.S. Delahaye, diacre, trouvé rue Saint Denis, couché avec Marguerite Desmarais, tous les deux sans chemise.*



*F. Violot, dit Lefevre, curé de Brezolles, trouvé rue Fromenteau, chez la nommée Dupont qui l'a amusé manuellement.*

Il y a bien d'autres exemples. Loin de nous la volonté de faire de « l'anticléricalisme primaire », cet article n'a qu'un caractère historique : la petite histoire rejoint la grande. Maït' Piàrre

## Thieuques dates à r'teni

**Mercredi 5 juin à partir de 16 heures à la Boutique du Croît vif**, 2 ruelle de l'Hospice à Saintes, « Quart d'heure charentais » : des histoires et des chansons avec les patoisants.

**Soirées Jacques Brel par Pierre Dumousseau et ses complices :**

23/07 20 h 30 : Meschers (grottes de Régulus)

6/08 21 h : Marennnes (théâtre de verdure)

13/08 20 h 30 : Cognac (gabarre Dame Jeanne)

**Judi 29 août à 21 heures à Jonzac, conférence sur Goulebenéze.**

Au cloître des Carmes à Jonzac, Pierre Péronneau, accompagné de Roger Maixent (Châgnut) donnera une conférence : « Goulebenéze, ambassadeur de la Saintonge » dans le cadre de l'Université d'été.

**Vendredi 21 juin à 16 heures, aux thermes de Saujon**, Remise des prix aux lauréats de la Saintonge littéraire

**Dimanche 30 juin : festival patois de Poullignac.**

Poullignac est une petite commune de 80 habitants, située en Charente, entre Barbezieux et Montmoreau. Chaque année, le dernier dimanche de juin, le festival patois attire une foule importante.

Une bonne vingtaine de Patoisants seront présents. La place sera faite aussi au drôles avec la Gassouillette et son copain Kiki dau bout dé ponts et les drôles de la troupe de théâtre des "Qu'étou qu'olé".

De nombreuses surprises, la participation des habitants du village avec leur grande fresque de l'histoire de France vue à travers la lorgnette *saintonjhaïse*.

Et comme de coutume la messe à 10h30 dans la magnifique petite église de Poullignac, 12h le repas, et le fameux *mijhot*. Les parkings et l'entrée du festival sont gratuits.

## Kétoukolé

Notre dernier Kétoukolé a eu beaucoup de succès mais peu de gagnants. Il s'agissait d'un « boyard » ou brancard pour transporter des bujours, ou même des goretts (*en parlant peur raspet*) et d'une roulette pour décorer les bujours.

Nous vous proposons deux autres Kétoukolé. A vous de chercher à quoi ils correspondent. Un indice : rapprochez-vous d'un des articles du présent « Boutillon ». Nous attendons vos réponses. N'oubliez pas que le gagnant a droit à la bise de Céline ! *Oi é pas reun !*



## La troupe de théâtre de Bourg- Charente

Jacques-Jean Godon est un auteur de pièces de théâtre en patois habitant à Jarnac, et il nous a remis un petit texte pour présenter la troupe de Bourg-Charente. Rappelons que Bourg-Charente est un très joli village, entre Cognac et Jarnac, qui mérite qu'on s'y arrête pour en faire une visite.

La troupe, qui s'appelait « Les Haïssabyes » il y a vingt-cinq ans, est devenue depuis dix ans « Permis d'en rire », dont le Président est Olivier Burette. Elle est composée d'une quinzaine de bénévoles, dont dix acteurs. Chaque année elle présente une pièce en patois suivie d'une pièce de boulevard. Nous avons indiqué dans le précédent Boutillon les dates de mars et avril 2013, nous ne manquerons pas de vous faire part des dates pour l'année prochaine.



Extrait de la pièce « Ine veille acrie » de JJ. Godon

## Matinée Goulebenéze

Saintes - le 13 avril 2013

Danièle Cazenabe (La Nine) et Jack Bizon (Natole) étaient au micro pour assister Jacqueline Fortin dans la présentation des participants à cette traditionnelle matinée.

Trois 'délégués' du Boutillon étaient présents à cette séance printanière : *notre boune émie* Annette Pinard (Nénette), *qui zou a bireuillé d'in bout à l'aute*, Noëléon (Noel Maixent) *teurjhou content dans thielle ambiance peur faire piassi à la Mérine*, mais aussi Guy Chartier (Jhustine) qui a fait partie de *thiellés qu'avant buffé dans l'ouillette peur le pu grand bonheur de l'assembiée*.

Une quinzaine de patoisants d'aneut ont animé cette matinée patronnée par la SEFCO.

Avec Goulebenéze, le souvenir de Simounet, Yves Rabault et André Claireau fut évoqué.

Enfinement tout thieu biâ monde a chanté autour d'un « cot de vin bian » *coume de jhuste. !*

L'équipe du Boutillon



## Cognac loisirs

Le 3 mai dernier j'ai emmené le groupe de lecture patois dont je m'occupe à l'association « Cognac loisirs », faire une petite animation à la maison de retraite "Le jardin de Louise".

Mes lectrices, malgré le trac, ont fait un tabac. Des chansons, « La sauce aux lûmas », « L'ajhasson » mais aussi quelques textes. Goulebenéze eut la part belle avec « Le Charentais qui manjhe six cots peur jhor » et « L'histouère dau cheun ». Pour ma part j'ai chanté « Ma Nastasie » et raconté quelques contes. Pour le final jh'avons teurtous chanté « La chanson dau vin bian » dont le refrain a été repris en chœur par les résidents à la grande surprise de l'animatrice des lieux.

Le spectacle s'est achevé autour d'un goûter pris en commun. Expérience à renouveler.

Nono saute palisse

Bravo l'artiste. Nous avons déjà parlé de « Cognac loisirs » dans notre « Boutillon » n° 26. Si vous souhaitez une animation, écrivez au Boutillon. En attendant, *acachez su thielle iorte* : [Ma Nastasie](#)



## Une patoisante : la Nine

Elle s'appelle Danielle Cazenabe et *al é-t-ine bitoune de la Chérente*.

Elle fait partie de la troupe patoisante des Branle Mijhot. Elle a fait du théâtre dans la troupe des « Goules réjhouies ».

Maintenant elle se produit seule, sur scène, en chantant ou en racontant des histoires en patois. Écoutez-la dans une chanson de Goulebenéze, sur l'air du « Temps des cerises » : « Le temps des vendanges » : [La Nine](#)



## Le châfre

### Une histoire inédite de Goulebenéze



*Qu'a-t-ou don  
Dans mon Boutillon ?*

Des histoires inédites de Goulebenéze que j'ai trouvées récemment. Enfin inédites ... pas tout à fait. Celle-ci est parue dans une rubrique de « La Nouvelle République de Bordeaux et du Sud-Ouest » en 1948, appelée « Le recoin charentais ». Le châfre, c'est

le surnom donné aux gens en fonction souvent de leurs défauts ou de leurs particularités physiques. Qui se souvient du film « Goupi mains rouges » de Jacques Becker, qui se déroule d'ailleurs dans le département de la Charente ? Chez les Goupi, chacun avait un « châfre ». Il y a « Goupi mes sous », l'avare, « Goupi Tonkin », qui a fait l'Indochine etc ...

Voici une histoire de Goulebenéze en français qui se passe dans la petite commune de Gueurnut, au moment des élections.

Maït' Piârre

Dans cette petite commune de 45 inscrits, patrie de Gueurnut, lorsque les trois listes furent établies avec, en plus, les Indépendants, il y eut presque autant de candidats que d'électeurs.

Or, à la suite de mariages entre cousins, beaucoup d'habitants portaient le même nom de famille et Gueurnut, le malin, leur avait donné des « châfres » afin que chacun puisse les distinguer, « châfres » ou surnoms qui, à la longue, devaient être consacrés par l'habitude.

Il y avait : Bourolâ-Cassotte, Bourolâ-La-Daube, Bourolâ-Peutouère, Bourolâ-Chopine, Bourolâ-La-Losse, Bourolâ-Corpière.

Enfin, tous les Bourolâ du pays portaient à la suite de leur nom ce fameux châfre qui évoquait une histoire passée et pas toujours à l'avantage de l'intéressé. Ils acceptaient d'ailleurs leur châfre avec bonne humeur, se disant que, après tout, ils n'étaient pas responsables d'une histoire plus ou moins fâcheuse arrivée à l'un de leur grand-père, au temps où le *défint empereur* emmenait leurs aïeux se faire geler les pieds au bord de la Bérésina.

Le soir du dépouillement, au milieu de la fièvre générale – car la lutte avait été chaude – le président du bureau appelait donc tous les Bourolâ de la commune avec leur châfre respectif (et personne ne songeait à s'en étonner) lorsque, brandissant un bulletin il s'écria : « Bourolâ le Cothyiu ! ».

- *Oï est prr' moué*, dit une voix tranquille dans le fond de la salle.

Et personne dans l'assistance ne songea à rire, tant il est vrai que le suffrage universel en impose aux hommes.

Seul Gueurnut sourit dans son coin, ayant sans doute de bonnes raisons de connaître l'infortune de Bourolâ.

Bourolâ le Cothyiu n'eut d'ailleurs pas de chance – le proverbe n'est pas toujours vrai – car il lui manqua 43 voix sur 45 votants. Il arriva l'avant-dernier au bénéfice de l'âge devant Bourolâ-Peutouère, ayant récolté la voix de Gueurnut et ... la mienne, car il savait que la première condition pour être électeur conscient, c'est d'abord d'avoir confiance en soi-même.

Goulebenéze

## L'arientine

### Lexis Chabouessa



Louis Brion 1870-1927, dit Lexis Chabouessa, plâtrier à Authon, fondateur du journal « Le piaisset des Chérentes » puis rédacteur en chef du « Subiet » en 1901. En 1921, avec Goulebenéze et Gaëtan Savary, il fonde l'hebdomadaire

« Le Piron », qui paraîtra chaque dimanche pendant deux ans et demi. Caricaturiste et poète, voici un très beau texte de mars 1902, intitulé « L'arientine » (fleur des poètes), *in sounet-à-grousse-tighe* dédié à Melle M.J. L'arientine, c'est la fleur du rosier sauvage, la fleur de l'églantier des *palisses*.

Si vous prenez la première lettre de chaque vers, que lisez-vous ? C'est un acrostiche.

Lexis Chabouessa se définit lui-même comme *in faseur de subiets en corlasse de frâgne*.

Il disait de son ami Goulebenéze : « Son patois est aussi pur et aussi limpide que l'eau des rivières du pays d'Authon. Il l'écrit de la façon la plus compréhensible qui existe – ce qui n'est pas toujours facile - son trait est plein de sel et de malice et il est passé maître dans la chanson humoristique. La vérité m'oblige à déclarer qu'il atteint la perfection et qu'il a un fier mérite à accomplir cette tâche ».

Maït' Piârre

Fieurette d'arientin, gad'robe de palisse,  
Uvre vite, siou piait, ton thieur d'or au soulail ;  
Sitoût patron-jacquet, pataugheant dans l'égail  
Érai p'rr te cuyit dès le moument prépice.

Et si n-on vint gosser de me vouer à thieu tail,  
Dérai tout uniment, d'in âr point net de vice :  
Eh, dame ! o follait beun, avour, que n'en cuyisse  
Groû, p'rr amaudurer mon thieur qu'est au pendail.

Ah ! vous queuneussez pas le coureur de pouésie !  
Rayouner et chanter, bin à ma fantaisie,  
O l'est thieu qui me piait : mais dame, étout, veurit

Uvrit à deux auvents mon thieur à la jheunesse ;  
Ine feuille agrâlante et riche en habillesse,  
La fleur de l'arientin, o s'rait dont p'rr y offrit !

*Agrâlante* : aimable  
*Amaudurer* : calmer  
*Égail* : rosée  
*Gosser* : médire  
*Patron-jacquet* : potron-minet

## Mon c'risier



Régis Courlit, alias Châgne dreit, est un patoisant de Balzac, à côté d'Angoulême.

Voici un très joli texte, un brin nostalgique mais plein de poésie, raconté avec son bon sens paysan dans son patois d'Angoumois : l'histoire de son cerisier.

Jh' tavis teurjhou counu dans thieu bout d' rège d' veugne, su thieu bord de ch'min. T' étis la fiarté d' la maison tal'ment t'étis grous. Quand jh'étiens drôles en r'venant d' l'école, jh' nous gueudions d' tes c'risés dans lei abaissailles. A dei foués o flait nous éboucher en vitesse, mon père n' s'arroutait pas que jh' gavagnons thiellées boune c'risés et jh' cassions lei branches .

Quand jh' seus sorti d' l'école mon peurmier travail a été d' n'en cuilli. Me voué encouère peurti avec mon père, deux échalles su in p'tit chariot, dei cajhots peur lei mète et deux paniers peur lei cuilli. Qand jh' r'venions a l'heur d' la soupe avec noutés gajhes tous pient, jh'étiens contents o l'allait faire dei sous s' o s' vendait bin.

L' lend'main nous l'vions à deux heures dau matin peur aller lei vende au marché. Jh' étis pas l' darnier, jh' aghidis mon père a thielle vente. Jh' alli livrer lei clients et jhe r'ssevi dei pièces en récompence. O m' sarvait peur sorti l' dimanche.

L'été quand jh' passions la houe tu métis le ch'vau à l'ombe dau temps que jh' buvillons in cot. Aux vendanges tu sarvis peur attacher le ch'vau qu' été att'lé à la charrette avec la cuvace d'ssu.

Lei tracteurs avant fait leur apparition. Y l'avant c'mencé à t'coper quoque racines o t'a affeubilli, et

peut o l'a été lei machines à vendengher o l'a fallu t' coper o ped, tu ghénis dans thieu bout d' rège. Jh' veulis pas t' vouère peurti en bois d' chauffage tu zou méritis pas.

Jh' t'ais fais débiter en pianches et en madeuriers et jh'ai mi tout thieu a seucher d'sou l' balet dans l'idée d' far in meube. Jh' vins d' fair ine bibiothèque dans ton boué.

Tous lei souères dans mon fauteuille en t'admirant jh' réve dei bons mouments qu' jh'ai passé en compagnie d' mon père dans tes branches à cueilli tes c'risés.

Jh' t'ai admiré peur ta beauté dans la nature t' éthi l' put bia dei c'risiers. Jh' t'admire encouère mais astheur transfourmé en meube t'é encouère put bia.

La vie n'est qu'un passage sur terre peur lei âbes coume peur lei chrétiens.

Dei houmes jh' gardons dei souv'nis et dei photos qu' passant avec l' temps.

Toué tu peuras éte admiré peur pu'sieur générations et put tu vieillira put tu s'ra bia, lei ans patin'ran ton boué.

On peut crére a la résurrection peur les houmes, mais o l'é sûr qu' lei âbes, zeu transfourmé en meubes, avant ine deuxième vie.

Châgne dreit

*abaissaille : branche près du sol ;*

*arrouté : chassé ;*

*balet : hangar, grenier ;*

*éboucher : partir ;*

*gaghe : récipient ;*

*gueuder : manger goulûment , se rassasier ;*

*gavagner : saccager ;*

*rège : rang.*

## Boune, t'en souvins-tu ?

Boune, t'en souvins-tu, jh'avions jhuste vingt ans,  
Jhe rev'nis dau sarvice, jh'avis fait l'Alghérie.  
O l'était la frairie, la frairie d' Saint-Sauvant.  
Et jh'étiens point bin gras, set coum' in balerit.

Mes mourain' bin trop largh' baliant su mon charcoué,  
Jh'étiens là, à bader, malhûreux, drôle perdu.  
Ol avait comb' de mond' qu'étiant éjhozillés,  
Et moé bou'n' ghens jh'avis la min' d'in cheun battu.

Tout d'in cot, jh' te voéyis, avec ta robe à fleurs,  
O fit coum' in' éloize, jh'en fus tout ébaffé.  
Tu étis si jholie que jhe sentis mon thieur  
Qui dagotait sans fin, qui battait sans réprer.

Et quant tu te r'tôrnis, que tu m'as bireuillé,  
Jh'étiens in drôl' caunit, roughe coum' in pabot.  
Jh'étiens prêt à m' saquer dans n'in creux de gueurlet,  
O feurmigheait peurtout dans mon paure jhabot.

Tu dissis : « Moun émit, et si jh'allions danser ? »  
Tu t'adeurssis à moé, à moé, paure babouin.  
Jh'avons été au bal, et jh'avons virouné,  
Et le ser, nous en sons allés main dans la main.

Et dépeux thieu jhôr-là, jhe nous sons pu thyittés,  
Jhe nous sons-t'accoubiés, jh'étiens benais' tous deux.  
Jh'avons-t-oyut des drôles, zeux otout sont mariés.  
Et nous deux, boune émie, asteur jhe sons des vieux.

Boune, t'en souvins-tu, jh'avions jhuste vingt ans,  
Jh'étiens jhènes et jh'avions d'vant nous toute la vie.  
Mais ol a pas changhé, jhe t'aime teurjhou autant  
Que quand jh' te rencontris, in jhôr, à n'in' frairie.

Maït' Piârre

*Caunit : honteux ;*

*Charcoué : carcasse, corps ;*

*Dagoter : sauter ;*

*Ébaffé : étonné, soufflé ;*

*Mouraines : hardes ;*

*Pabot : pavot ;*

*Sans réprer : sans arrêt ;*

*Ser : soir.*

**Le Boutillon de la Méline**  
**Comité de rédaction**  
Guy Chartier (Jhustine)  
Joël Lamiraud (Jhoël)  
Noël Maixent (Noéléon)  
Pierre Péronneau (Maït' Piârre)  
Annette Pinard (Nénette)

Contact : pperonneau@orange.fr ou noel.maixent@wanadoo.fr